



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 28 mars 2011
D -20110142

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 01/03/2011

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 28 mars Deux mil onze, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG - LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI (présente de 16h55 à 17h30), M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Didier CAZABONNE, M. Charles CAZENAVE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Wanda LAURENT, Mme Béatrice DESAIGUES,



MAIRIE DE BORDEAUX

Bibliothèque de Bordeaux. Désaffectation. Destruction. Don de documents. Conventions. Signature. Autorisation.

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Comme toutes les bibliothèques, la Bibliothèque municipale de Bordeaux est régulièrement amenée, dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ses collections, à procéder à un bilan des collections appartenant à la Ville en vue d'une réactualisation des fonds.

Cette opération, appelée « *désherbage* », indispensable à la bonne gestion des fonds, concerne :

- les documents en mauvais état physique dès lors que leur réparation s'avère impossible ou trop onéreuse,
- les documents au contenu périmé et n'offrant pas aux lecteurs le dernier état de la recherche,
- les ouvrages en nombre d'exemplaires devenu trop important par rapport aux besoins,
- les documents ne correspondant plus à la demande du public.

Les documents retirés des collections doivent être désaffectés des inventaires. Une fois transférés dans le domaine privé de la Ville, ils peuvent être licitement détruits ou aliénés.

Les ouvrages au contenu périmé, très abîmés et sales, contenant des informations inexactes, pour lesquels il ne peut être envisagé ni dons à des associations, ni de vente aux particuliers, doivent pouvoir être détruits sans délai. En conformité avec les objectifs de développement durable, les ouvrages détruits sont désormais confiés à une filière de recyclage de papier.

En ce qui concerne les périodiques, les exemplaires détruits n'appartiennent pas aux collections de référence conservées à Mériadeck.

En outre, par délibération du 27 mars 2006, la Ville a accepté le principe que certains de ces documents soient vendus. Mais il semble également souhaitable de pouvoir continuer à œuvrer pour le développement de la culture dans les milieux défavorisés, et aider par des dons certaines institutions ou associations à but non lucratif ou à vocation éducative, culturelle ou caritative en France comme à l'étranger, ou à titre exceptionnel à des tiers ayant un projet à but social ou humanitaire. Les conditions d'attribution des ouvrages ont été précisées par délibération en date du 29 septembre 2008.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser :

- la désaffectation et la destruction des documents mentionnés sur les listes consultables au secrétariat du conseil municipal répondant aux critères ci-dessus ;
- la désaffectation des 350 documents mentionnés sur les listes ci-annexées, répondant aux critères ci-dessus ;
- le don de 150 documents désaffectés à l'association Coffee Bus 33 ;
- le don de 200 documents désaffectés à la Bibliothèque Pour Tous Malbec ;
- la signature des conventions dont les projets figurent en annexe.



MAIRIE DE BORDEAUX

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 mars 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire



MAIRIE DE BORDEAUX

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX
(BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE) ET L'ASSOCIATION « COFFEE
BUS 33 »
RELATIVE AU DON DE LIVRES**

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux représentée par Monsieur Alain Juppé, son Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du
reçue à la Préfecture de la Gironde le
d'une part,

Et :

L'association « Coffee bus 33 », représentée par son Président Mr D. Hébert dont le siège est à Bordeaux, 15 bis rue Edmond Labasse, et dénommée ci-après « le bénéficiaire »
d'autre part,

Il a été convenu ce que suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention fixe les conditions dans lesquelles la Ville de Bordeaux (Bibliothèque Municipale) accepte de céder au bénéficiaire un lot de 150 livres issus des collections de la bibliothèque municipale de Bordeaux.

Article 2 : Description du matériel cédé

La liste des documents cédés au bénéficiaire figure en annexe à la présente convention.

Article 3 : Obligations du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à ne faire aucune utilisation lucrative de ces ouvrages, qui seront distribués aux SDF lors des repas de fin d'année.

Article 4 : Conditions de la mise à disposition du don

L'ensemble des documents sera enlevé par le bénéficiaire.

Article 5 : Compétences Juridictionnelles

Toutes contestations relatives à l'exécution de la présente convention pourront être portées devant toutes juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 6 : Election de Domicile

- pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33077 BORDEAUX CEDEX
- pour l'association « Coffee bus 33 », 15 bis rue Edmond Labasse, 33200 Bordeaux.

Fait à Bordeaux le
En deux exemplaires

Pour l'association « Coffee bus 33 » Le Président,	Pour la Ville de Bordeaux Le Maire
---	---------------------------------------



MAIRIE DE BORDEAUX

D. Hébert	Alain Juppé
-----------	-------------



MAIRIE DE BORDEAUX

CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX (BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE) ET LA BIBLIOTHEQUE POUR TOUS RELATIVE AU DON DE LIVRES

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux représentée par Monsieur Alain Juppé, son Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du
reçue à la Préfecture de la Gironde le
d'une part,

Et :

La Bibliothèque Pour Tous Gironde représentée par sa Présidente Anne Bouland, dont le siège est à Bordeaux, 64 rue Saint-Rémi, et dénommée ci-après « le bénéficiaire »
d'autre part,

Il a été convenu ce que suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention fixe les conditions dans lesquelles la Ville de Bordeaux (Bibliothèque Municipale) accepte de céder au bénéficiaire un lot de 200 livres issus des collections de la bibliothèque municipale de Bordeaux.

Article 2 : Description du matériel cédé

La liste des documents cédés au bénéficiaire figure en annexe à la présente convention.

Article 3 : Obligations du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à ne faire aucune utilisation lucrative de ces ouvrages, qui seront affectés à la nouvelle Bibliothèque pour Tous Malbec.

Article 4 : Conditions de la mise à disposition du don

L'ensemble des documents sera enlevé par le bénéficiaire.

Article 5 : Compétences Juridictionnelles

Toutes contestations relatives à l'exécution de la présente convention pourront être portées devant toutes juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

Article 6 : Election de Domicile

- pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33077 BORDEAUX CEDEX
- pour la Bibliothèque Pour Tous, 64 rue Saint-Rémi, 33000 Bordeaux.

Fait à Bordeaux le
En deux exemplaires

Pour la Bibliothèque Pour Tous Gironde La Présidente, Anne Bouland	Pour la Ville de Bordeaux Le Maire, Alain Juppé
--	---



MAIRIE DE BORDEAUX